

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE ITRF – SESSION 2022

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE JURY

Corps : IGE	BAP : D – Sciences Humaines et Sociales
Emploi type :	Production, traitement, analyse de données et enquêtes
DATE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : 29 et 30 juin 2022	

BILAN QUANTITATIF	
NOMBRE DE POSTES OFFERTS	6 postes au concours externe 1 poste au concours interne
NOMBRE DE PREINSCRIPTIONS	96 préinscriptions au concours externe 21 préinscriptions au concours interne
NOMBRE DE DOSSIERS RETOURNES AU CENTRE ORGANISATEUR	52 inscriptions au concours externe 11 inscriptions au concours interne

RESULTATS ADMISSIBILITE	
NOMBRE D'ADMISSIBLES	17 candidats admissibles pour le concours externe 4 candidats admissibles pour le concours interne
NOTE DU PREMIER ADMISSIBLE	Ne peut être communiquée avant la fin de l'admission
NOTE DU DERNIER ADMISSIBLE	Ne peut être communiquée avant la fin de l'admission

I. Cadre de travail du jury d'admissibilité :

Le jury comprenait 3 membres. Il était composé de 2 ingénieurs d'études et un ingénieur de recherche, deux femmes et un homme. 1 membre du jury provenait du CNRS, 2 membres travaillaient dans une université. Tous les membres du jury avaient participé plusieurs fois à des jurys d'admissibilité ou d'admission des concours pour le métier d'IGE BAP-D, Production, traitement, analyse de données et enquêtes.

Le jury a évalué :

- 53 dossiers externes pour 7 postes.
- 10 dossiers internes pour 1 poste.

II. Principes de fonctionnement du jury :

Le jury s'est doté de critères communs d'examen des candidatures. Ainsi les candidatures ont été évaluées à la fois sur :

- Les connaissances: le jury a été attentif au fait que les candidat.e.s disposaient bien de connaissances en sciences humaines et sociales. Une attention particulière a été portée aux éléments relevant de la protection des données individuelles, de leur éventuel archivage. Le jury a également tenu compte de la participation des candidat.e.s à des réseaux professionnels nationaux ou internationaux.
- Les compétences opérationnelles et techniques attendues par l'emploi type : les capacités d'analyses quantitatives (exploitation de bases de données, outils d'interrogations, techniques statistiques inférentielles, multivariées ...) ont été évaluées de la même manière que celles relevant d'analyses qualitatives (aptitude à conduire des entretiens, observations directes, constitution de corpus bibliographiques, ...). Les capacités rédactionnelles (rapports, documents) ont également été prises en compte.
- Les compétences comportementales : ont été évaluées la motivation et l'implication personnelle (connaissance de l'environnement, capacité à se projeter dans le corps des IGE, esprit d'initiative, intérêt collectif, fonctions transversales...), la capacité à transmettre des savoirs, la qualité globale du dossier à savoir le soin apporté à la forme du dossier dans son ensemble et du rapport d'activité plus particulièrement (rédaction, mise en forme, structure du plan, clarté, synthèse).

L'intérêt porté par le/la candidat.e à conduire un projet, à coordonner des moyens humains, à piloter des études est également un élément que le jury a valorisé sans que cela ne soit déterminant.

III. L'évaluation des candidat.e.s

A l'issue de l'étude croisée des dossiers (chaque dossier étant évalué par deux membres du jury) et au terme de ses délibérations, le jury a déclaré admissible :

- Pour l'externe, 17 candidat.e.s (sur 53) avec une note supérieure ou égale à 54/80 (coefficient 4) (soit 32 % d'admissibilité des dossiers recevables).
- Pour l'interne, 4 candidat.e.s (sur 10) ont été déclarés admissibles avec une note supérieure ou égale à 28/40 (coefficient 2) (soit 40 % d'admissibilité des dossiers recevables).

Le jury a constaté cette année une forte hétérogénéité des dossiers de candidatures, les notes s'échelonnant de 1 à 17.

Les candidatures ayant une note inférieure à 8 (11 candidatures) présentaient un dossier soit incomplet, soit ne respectant pas les consignes édictées. Certains dossiers avaient des rapports d'activités vierges, d'autres étaient pour tout ou partie encore manuscrits, rendant alors trop souvent difficilement déchiffrables et interprétables les éléments à analyser.

Les candidatures ayant une note entre 8 et 10 (10) présentaient un dossier dont les éléments ne correspondaient pas aux compétences attendues pour la branche d'activité professionnelle D et pour le métier d'IE en production, traitement, analyse de données et enquêtes.

Ainsi, pour tenir compte de la disparité du niveau des candidat.e.s, et inciter certains à une réflexion approfondie sur leur façon d'aborder l'admissibilité, le jury a décidé de n'accorder la note de 10 et au-dessus qu'à ceux/celles dont il estimait qu'ils avaient réellement les compétences en sciences humaines et sociales ET en production, traitement, analyse de données et enquêtes. En fixant le seuil d'admissibilité à 13,5, le jury a souhaité ne retenir que les dossiers satisfaisant ces deux critères et ayant des activités relevant du métier d'ingénieur.e d'études. Les dossiers correspondant bien à la BAP D mais ayant des activités qui correspondent davantage à celles d'un.e assistant.e ingénieur.e se sont vus attribués une note supérieure à 10 mais inférieure au seuil d'admissibilité.

IV. Remarques du Jury à l'attention des candidat.e.s

Le jury tient à rappeler que le rapport d'activité ne doit pas être réduit à un inventaire des compétences et connaissances qui se trouve dans la fiche métier REFERENS. Le rapport d'activité gagnerait ainsi à être davantage structuré parfois (introduction, annonce du plan, plan, conclusion). Celui-ci ne doit pas être une liste chronologique des emplois occupés.

Certains candidat.e.s gagneraient, quant à eux, à mieux articuler leur rapport d'activités avec la liste des travaux qu'ils exposent dans leur dossier. Le jury invite également les candidat.e.s à indiquer clairement leurs contributions dans les travaux.

D'un point de vue général le jury regrette que certains candidat.e.s aient fait le choix de ne pas joindre de travaux. Par exemple, pour les candidat.e.s ayant peu ou pas d'expérience professionnelle, les travaux réalisés au cours de leurs cursus auraient permis d'éclairer le jury. A l'inverse, il ne sert à rien de noyer le jury de travaux relevant de la même méthodologie ou ayant peu ou pas de relations directes avec le métier d'IGE BAP D production, traitement et analyse de données en sciences humaines. La partie travaux ne peut non plus se réduire à une liste de photocopies de première et dernière pages. Les travaux présentés doivent illustrer des savoirs,

savoirs être, savoirs faire exposés dans le rapport d'activités ce que trop de candidat.e.s n'ont pas pris le soin de faire.

Lorsque l'organigramme officiel de l'établissement, du laboratoire ou de la structure est un élément du dossier, le jury a parfois éprouvé de la difficulté à identifier la position exacte du candidat. Le jury souhaite disposer au travers du rapport d'activités et de l'organigramme une vision précise des collaborations et des responsabilités éventuelles du candidat.

Se présenter sans avoir d'autre expérience que son diplôme, ses stages et les travaux réalisés au cours de son cursus ne constituent en rien un handicap. Le jury attend d'un.e candidat.e au grade d'ingénieur.e d'études qu'il présente clairement son parcours et ses expériences, qu'il sache replacer son action dans un contexte plus général, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre sa capacité à se projeter et à exercer des responsabilités de cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le/la candidat.e doit également être capable d'utiliser pleinement le cadre imposé par le dossier et en particulier par le rapport d'activité. Le jury s'est trouvé régulièrement en difficulté pour évaluer correctement toutes les compétences d'un.e candidat.e dont le rapport d'activité tenait dans une page voir moins.

Le jury tient à souligner que les candidat.e.s non admis.e.s doivent tirer les enseignements de la note attribuée. Dans le cas où la note obtenue est basse iels devraient s'interroger sur la pertinence de renouveler, en l'absence d'éléments nouveaux, leur candidature.

Le jury tient à remercier vivement l'Université d'Evry et en particulier le service des concours pour la qualité de l'accueil et de son organisation. Ses remerciements vont en particulier à Mme Calafato qui l'a accompagné tout au long de ce concours.